

Subvention d'équipement

IMPLANTATION DE PANNEAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE POUR LA VALORISATION DES BOURGS RURAUX

Communes

OBJECTIF DE L'INTERVENTION

L'objectif de l'intervention est d'assurer un déploiement cohérent de ce type de panneaux sur l'ensemble du département en accompagnant les communes rurales ou sites avec des caractéristiques architecturales reconnues qui se sont engagés dans une **démarche dynamique de valorisation et de mise en tourisme de leur bourg** reconnu par les labels "Plus beaux villages de France" et "Petites Cités de Caractère".

OBJET DE L'INTERVENTION

Le dispositif vise à accorder une aide financière pour l'implantation de panneaux d'information touristique et culturelle aux communes qui ont abouti dans leur démarche de mise en valeur et en tourisme de leur bourg pour leurs qualités architecturales et patrimoniales et qui a été attribué le label "Plus Beaux Villages de France" ou on été homologuées "Petites Cités de Caractère".

BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS

Les communes qui possèdent un bourg dont les caractéristiques architecturales et patrimoniales pourront faire l'objet d'une promotion par des panneaux d'information touristique et culturelle, sous condition de la justification d'une véritable mise en tourisme ayant abouti à l'attribution du label 'Plus Beaux Village de France' ou homologuées " Petites Cités de Caractère".

Les autorisations sont accordées pour 2 panneaux type classe 2 (voire 4 si la configuration des voies routière l'impose) d'une dimension 2200 x 1600 mm ou 1600 x 2200 mm. Ils seront implantés sur des voies de niveau A ou B éloignés au maximum à 15 km du site.

Les panneaux d'information touristique et culturelle porteront comme thématique un ou deux éléments représentatifs du bourg.

MONTANTS DE L'AIDE

- Taux maximum de subvention: 60 %
- Dépense subventionnable plafonnée à 20 000 € HT soit un montant maximum de subvention de 12 000 €

MODALITÉS DE L'AIDE ET COMPOSITION DU DOSSIER

Pour connaître la composition du dossier, s'adresser directement aux services du Conseil départemental.

CONTACT

Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Pôle Rayonnement et Attractivité du Territoire
Mission Tourisme et Patrimoine Mondial
Projets Territoires et Pleine Nature
Tel. : 0473422247 (2247)
Tel.2 : 0473421298
Email : fleuriane.rey@puy-de-dome.fr

Annexe 1 - Liste des communes éligibles
